



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 27 novembre 2025, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante :

Une demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 149, avenue Beaumont ayant pour objet :

- De permettre la subdivision d'une résidence unifamiliale en duplex, et ce, en dépit de l'article 135.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui stipule l'interdiction de la division ou subdivision d'un logement dans un immeuble, et ce malgré le nombre de logements minimal ou maximal prescrit. (dossier 1258979007).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à [maude.belangerrobinson@montreal.ca](mailto:maude.belangerrobinson@montreal.ca) en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Fait à Montréal, ce 12 novembre 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

### Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 12 novembre 2025, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 12 novembre 2025

Secrétaire d'arrondissement